

VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE



Séance du 02 avril 2024

Présents :

M. Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Mme Barbara OSSELAER, M. Philippe D'HOLLANDER, Mme Christine BRUYERE, M. Gianfranco AUGELLO, M. Sébastien VERSTRICHT, Échevins;
M. Michele SICILIANO, Président du CPAS;
Mme Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Point 28 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue Vandervelde, 332 à 6141 Forchies-la-Marche cadastré 2ème division section A n°352 K

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;
Vu la demande de Maître PICART Alexandre, Notaire, datée du 12/03/2024 portant la référence "AP/22400104" relative à un bien sis rue Vandervelde, 332 à 6141 Forchies-la-Marche cadastré 2ème division section A n°352 K ;

Considérant que le bien appartient actuellement à Monsieur et Madame ;

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- *Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;*
- *Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;*
- *Est raccordable à l'égout ;*
- *Est situé en zone PEB (Plan d'exposition au bruit) de l'aéroport de Charleroi ;*
- *Est concerné à rue par un axe d'aléa d'inondation par ruissellement moyen repris à la cartographie de l'aléa d'inondation pour les 15 sous-bassins hydrographiques revue et approuvée par le Gouvernement wallon en date du 10/03/2016 ;*
- *A fait l'objet de permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 à :*
 - *Monsieur et Madame CHIOLA-MARCHIONE en date du 15/10/1979 réf. : 098/79/FM ayant pour objet la construction d'un immeuble ;*
- *A fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 à :*
 - *Monsieur DEVENTER en date du 10/08/1972 réf. : 1L19 portant sur la création de 10 lots ;*
- *A fait l'objet d'une modification de permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 à :*
 - *Monsieur DEVENTER en date du 13/12/1973 réf.: 1L19modif portant sur la modification du lot 2 : 18m et réunion des lots 3 et 4 à 30m ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans" ;*

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien ; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien ; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : www.klim-cicc.be ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70€ représentant les frais de recherche avec possibilité d'y ajouter 35€/heure prestée supplémentaire (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé **TCDV_BAUR_NOT_104_2024_MD** ;

DECIDE :

Article 1er : De délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

Article 2ème : De facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020.

Article 3ème : La présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Évêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,
(s) Laurence BOULANGER



La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER



Pour extrait conforme :

Le président,
(s) Gianni GALLUZZO



Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO